

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHL, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

N° CP/2013/455 - Aménagement de l'espace rural - 2331
Décision de soumettre à enquête publique le projet d'opération
d'aménagement foncier de KEFFENACH avec extension sur
DRACHENBRONN-BIRLENBACH et SCHOENENBOURG

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 121-14 et R. 121-20 et suivants

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants, et R. 123-2 à R. 123-27

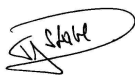
Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance du président du Conseil Général par le Préfet pour l'opération de KEFFENACH avec extension sur DRACHENBRONN-BIRLENBACH et SCHOENENBOURG

Vu la proposition de la commission communale d'aménagement foncier de KEFFENACH au Conseil Général, en date du 27 juin 2013, donnant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L. 211-1 du code de l'environnement

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) de KEFFENACH avec extension sur DRACHENBRONN-BIRLENBACH et SCHOENENBOURG, et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21.

Elle demande par ailleurs à son président de mettre en oeuvre l'enquête publique de ce projet.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-79269-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13